

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 23 juin 2021

L'Assemblée générale de l'AFCDP, 2^{ème} grand évènement de l'association se déroulera, comme la précédente édition, en version numérique depuis un studio, animée par **Philippe SALAÛN** Secrétaire général de l'AFCDP.

Vous pourrez interagir en temps réel en posant vos questions via un « chat » de discussion.

PROGRAMME DE LA MATINEE (ouverte à tous, sur inscription)

10h00 : Ouverture de la conférence par **Paul-Olivier GIBERT**, Président de l'AFCDP



Internet des Objets : de la « Privacy by design » à l'«Ethics by design»

Bernard BENHAMOU, secrétaire général de l'Institut de la souveraineté numérique et auteur du rapport « Internet des objets & souveraineté numérique : perspectives industrielles et enjeux de régulation



En quoi l'Internet des objets change-t-il le paysage de la régulation des données personnelles et quelles sont les perspectives françaises et européennes d'une régulation éthique pour les objets connectés ?

Le Guide « Maîtriser et auditer les risques liés au RGPD » de l'IFACI, un référentiel passerelle entre l'audit interne et le DPO

Maud CHOQUENET, Expert Conseil, Formation, Audit RGPD ; DPO certifiée (Dirigeante Société i-etix)



Dès 2019, la maturité croissante des organismes sur le RGPD a nécessité le passage des états de lieux du début à une évaluation du niveau de maîtrise des dispositifs de protection des données personnelles. Comment aider les fonctions de contrôle de l'entreprise – audit, contrôle interne, gestion des risques - se trouvant souvent démunies face à cette réglementation, en général pilotée exclusivement par le DPO, chef d'orchestre solitaire malgré lui ?

L'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne – l'IFACI- s'est mobilisé sur le sujet par le biais d'un groupe de travail qui a élaboré un référentiel d'audit : le guide « Maîtriser et auditer les risques liés au RGPD ». Maud Choquet, membre de ce groupe de travail, également membre de l'AFCDP, vous présentera la façon dont ce guide ambitionne de faire la passerelle entre les fonctions de contrôle de l'entreprise et le DPO, afin de sécuriser le pilotage du dispositif RGPD.

Extorsion de données et de fonds par ransomwares et chantage à la publication de données

Anne SOUVIRA, Commissaire Divisionnaire, Chef de la nouvelle Mission "cyber" de la préfecture de Police auprès du Directeur de l'Innovation, de la logistique et des technologies ; ancienne chargée de mission Cyber auprès du Préfet de Police de Paris ; ancienne responsable de la BEFTI devenue la BL2C.



Un retour concret d'expériences d'un phénomène qui se développe particulièrement dans le monde de l'entreprise comme dans celui du citoyen : "l'extorsion de données et de fonds par ransomwares et le chantage à la publication de données". Quels types de menaces ? Quels profils d'attaquants ? Quelle attitude adopter ? Quelles mesures préventives ou comportementales mettre en place au sein de l'entreprise comme au niveau de notre quotidien de citoyen ?

PROGRAMME DE L'APRES-MIDI (réservé aux membres)

Une convocation officielle sera envoyée prochainement par voie électronique aux membres « Personne Physique » et à chaque représentant principal des membres « Personne Morale » et « Groupe » avec toutes les informations relatives au rapport moral et au rapport financier sur l'exercice 2020 et les modalités de vote par voie électronique (les votes seront ouverts dès l'envoi de la convocation et pourront être effectués jusqu'au 23 juin, 16h30).

14h00 : Ouverture de l'Assemblée générale

CEDPO & Actualité Internationale

Pascale GELLY, Administrateur AFCDP en charge de l'International

Cécilia ALVAREZ RIGAUDIAS, Privacy Policy Director, EMEA

L'AFCDP est l'un des membres fondateurs de CEDPO (Confederation of European Data Protection Organizations), avec la GDD (Allemagne), la NGFG (Pays-Bas) et l'APEP (Espagne).

Cette organisation regroupe les principales associations européennes de délégués à la protection des données à caractère personnel.

Pascale Gelly, représentante de l'AFCDP et Cécilia Alvarez Rigaudias représentante de l'APEP au sein de la confédération vous présenteront ses missions, ses objectifs, son rôle dans l'actualité internationale, et ses ambitions futures.

Assemblée générale de l'AFCDP

Présentation du rapport moral de l'exercice 2020 - **Paul-Olivier GIBERT** Président de l'AFCDP

Que de chemin parcouru depuis 2004 ! Découvrez les réalisations que votre association a finalisées l'an passé, malgré un contexte sanitaire difficile, les actions ambitieuses engagées et les nombreux projets entamés ou envisagés.

Présentation du rapport financier de l'exercice 2020 – **Nicolas SAMARCQ**, Trésorier de l'AFCDP

Vos cotisations constituent les seules ressources de votre association. Découvrez comment elles sont transformées en valeur ajoutée pour tous les membres et donnent à votre conseil d'administration la possibilité d'engager de nouvelles actions.

Année 2020 : Point d'actualité de l'AFCDP – **Paul-Olivier GIBERT**, Président de l'AFCDP

Point de situation sur les six premiers mois de l'année, les actions engagées, les impacts de la crise sanitaire.

Faut-il enrichir et comment le registre des activités de traitement du sous-traitant ?

Christelle BRICOU-KOCH, Risk et compliance analyst, lead consultant chez Devoteam



Les entreprises françaises ont massivement recours aux fournisseurs de services et solutions numériques dans le contexte de leur transformation digitale. Les éditeurs de logiciels en mode Saas sont placés en raison de leur activité au cœur des préoccupations RGPD de leurs clients qui doivent s'assurer qu'ils présentent des garanties suffisantes. La qualification de ces acteurs vis-à-vis du RGPD est un point crucial qui pose des difficultés pratiques et opérationnelles. Le régime de leurs obligations et de leur responsabilité lorsqu'ils tombent dans le champ de la sous-traitance de traitement leur impose de tenir au titre de l'article 30.2 « un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable du traitement ». Est-ce que, et si oui, comment et pourquoi, les fournisseurs de services et de solution numériques, et parmi eux les éditeurs Saas, se sont emparé ou pourraient s'emparer de cette obligation de tenue d'un registre ? Voici quelques pistes de réflexion et des recommandations nourries de l'analyse des textes, des retours d'expérience et des bonnes pratiques partagés par les professionnels.

17h00 : Résultats des votes